



Dynamique par nature !

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2026 (article L2121-25 du CGCT)**

Date de la convocation : 9 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 juin 2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers de membres en exercice : 15

Nombre de conseillers présents à la séance : 10

Nombre de conseillers absents : 5

Nombre de pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Françoise ROSALIE,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Élodie GAUTIER,
- ~~Madame Régine RONCIERE,~~
- Madame Véronique DALMONT,
- Madame Véronique BUREL,
- Monsieur Mickaël BESNARD,
- Monsieur Gaëtan GEFFROY,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- ~~Madame Laure BOURASSEAU,~~
- ~~Monsieur Matthieu DUBOIS,~~
- ~~Madame Vanessa TALON,~~
- Monsieur Alexandre HATET,
- ~~Monsieur Vincent GUERINEAU.~~

Absents excusés : Madame Régine RONCIERE, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON et Monsieur Vincent GUERINEAU.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir : Madame Laure BOURASSEAU a donné pouvoir à Monsieur Gaëtan GEFFROY
Madame Régine RONCIERE a donné pouvoir à Monsieur Jany PERRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Gaëtan GEFFROY.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gaëtan GEFFROY a été désigné secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote - Approbation délibération
➤N°33-06-2026	CESSION DES PARCELLES B 320, B 321, B 1270, B 1277	Adoptée à l'unanimité
➤N°34-06-2026	Vote des subventions pour les associations et cotisations prévisionnelles - Exercice 2026	Adoptée à l'unanimité
➤N°35-06-2026	DEMANDES D'AIDE SOCIALE	Adoptée à l'unanimité
➤N°36-06-2026	DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT	Adoptée à l'unanimité
➤N°37-06-2026	RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUITE A DIA RÉFÉRENCÉE 0721472600008 DU 19/05/2026 CONCERNANT LE BIEN CADASTRÉ ZI n°133 et ZI n°137.	Adoptée à l'unanimité
➤N°38-06-2026	CESSION d'une partie du bâtiment sur la parcelle cadastrée ZE n°0293, ainsi qu'une partie du terrain y attenant	Adoptée à l'unanimité
➤N°39-06-2026	Décisions du Maire	Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du douze mai deux mil vingt-six, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 18 juin 2026

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE


